

Compte-rendu de la réunion de Bureau du mardi 18 mars 2025

Etaient présents :

Membres du Bureau :

		<i>Présents</i>
Yves GUELORGET	<i>ANTEA Group</i>	-
Jonathan SENECHAUD	<i>COLAS Environnement</i>	X
Amélie ROGNON	<i>ORTEC SOLEO</i>	X
Philippe GERGELY	<i>PRACTICWAY</i>	X
Julien BRETON	<i>RSK</i>	X
Jean-Yves RICHARD	<i>SARPI REMEDIATION</i>	X
Jean-Philippe TRACOL	<i>SECHE</i>	X
Nicolas FOURAGE	<i>SOCOTEC Environnement</i>	X
David HIEZ	<i>TAUW</i>	X

Membres de l'UPDS :

Julie ZMIJEWSKI	ARTELIA
Olivier PACAUD	BREZILLON
Rodolphe ORDRONNEAU	BUREAU VERITAS
Julien MUHLBACHER	COTEG
David POULIQUEN	DEKRA
Nicolas PLANEL	DIE Remédiation
Véronique CROZE	ELEMENT-TERRE
Gaëtan URVOY	EODD
Sandra ENTRESANGLES	HYDREKA
Jean-Philippe BELLEC	IDRA Environnement
Virginie LACOUR	INOVADIA
Nathalie FAZENDA	KALIES
David POIRIER	SECHE
Laurent MANSUELLE	SERPOL
Nathalie CORDONNIER	SUEZ Consulting
Pierre SAUTOUR	TELL-US
Aurélie BONNANO	VALGO
Christel De LA HOUGUE	UPDS
Marie DUCLOS	UPDS
Franck LECLERC	UPDS

1. Adoption du CR du bureau du 21 janvier 2024.

Cf. Diaporama en annexe

Le compte-rendu du Bureau du 21 janvier 2025 a été adopté.

2. Présentation du résultat de l'enquête sur les indicateurs de la profession pour l'année 2023

Cf. diaporama en annexe.

En travaux, le montant moyen des affaires annoncé sur le diaporama présenté en réunion (entre 1,4 et 9,7 M€ selon que l'on intervient sur site ou hors site) semble élevé, alors que 83% des chantiers réalisés sont des chantiers à moins de 100 k€.

Après vérification des calculs, les bons montants moyens des projets sont :

- *Travaux sur site : 112 236 €*
- *Travaux in situ : 139 036 €*
- *Travaux hors site : 139 663 €*

Le diaporama joint au présence compte-rendu a été modifié.

L'enquête sur les indicateurs 2024 sera relancée prochainement.

3. Rencontre UPDS/B3S.

Cf. diaporama en annexe.

Le Bureau de l'UPDS, représenté par Jean-Philippe TRACOL, Nicolas FOURAGE, Philippe GERGELY, David HIEZ, et Christel, est allé rencontrer le B3S le 11 février 2025 afin de faire le point sur divers sujets. Un compte-rendu est en cours de relecture. Il sera mis en ligne sur le site internet (partie réservée aux adhérents) dès que possible.

Révision AM 9/2/22 : La réalisation des ATTES sur les sites de carrières pose question : faut-il se fier aux registres ? et lorsqu'il n'y a pas de registre, effectuer des investigations dans le massif de déchets ? ou se fier aux déclarations de l'exploitant ? La personne en charge de ces sujets au B3S s'interroge sur la proportion de sites de carrières sur lesquels on découvre, lors d'investigations, que les déchets déposés ne sont pas inertes. Les adhérents présents considèrent qu'ils font ce constat dans 100% des cas, notamment du fait de la présence quasi systématique d'amiante.

Décision : Cette information sera transmise au B3S.

Gestion des terres excavées : Quelques adhérents du collège travaux réagissent à l'annonce de la commande par le ministère d'une étude Ademe sur les raisons de faible recours au guide de valorisation des terres excavées en projet d'aménagement. Ils considèrent que cette étude ne fera pas avancer le sujet suffisamment rapidement et, face à l'urgence de la situation (gestion de terres polluées par des entreprises non spécialisées qui interviennent sans les précautions nécessaires voire l'irrespect des exigences règlementaires et normatives) qu'il faudrait faire appel à la presse ou à des ONG pour dénoncer ces faits et enfin faire bouger le ministère sur le sujet (les rencontres avec le B3S et le BGD en 2024 n'ayant pas apporté d'évolutions). Par ailleurs, il est jugé trop « policée » l'action de l'UPDS sur le sujet : il est entre autres reproché au Bureau d'avoir repris la rédaction du communiqué sur les terres excavées proposé par le GT TEX/PTF, afin d'en adoucir les termes et de ne pas avoir envoyé le communiqué (qui est depuis mi-février

en relecture côté FNADE). Ils souhaiteraient que le Bureau rencontre de nouveau le BGD (une demande de RDV a été envoyée le 20/12/24, avec relance le 09/01/25, sans obtenir de réponse). La rédaction d'un guide de gestion des TEX n'est, selon ces mêmes adhérents, plus une priorité. En revanche, ils souhaitent développer la communication de l'UPDS sur les sujets « terres excavées »

D'autres adhérents considèrent que rien n'évoluera sur ces sujets tant que les contrôles ne seront pas plus répandus. Il pourrait être nécessaire de confier aux BE le contrôle du renseignement du RNDTS.

Décision : A.Rognon lance un doodle pour organiser une réunion du collège travaux avant celle du 13 mai. L'objectif de cette réunion sera d'établir un plan d'actions et de définir les messages pour que l'action de l'UPDS sur le sujet des terres excavées soit plus efficace.

Solidarité entre Ingénierie et Travaux : Au cours des échanges, la question d'une meilleure solidarité entre ingénierie et travaux est de nouveau posée. Des adhérents du collège travaux souhaiteraient que les BE ne proposent pas de solutions de confinement des terres polluées sur site, mais incitent plus fortement les donneurs d'ordre à les traiter. Les BE rappellent que ces solutions sont proposées car elles font partie du panel de solutions autorisées. Ne pas les proposer exposerait potentiellement les BE de l'UPDS à un recours de leur client pour défaut de conseil ou un recours de leurs clients à des BE non signataires de cet engagement.

Si une charte d'engagement était signée au sein de l'UPDS à ce sujet, il faudrait que les entreprises de travaux s'engagent elles aussi à ne pas répondre à certaines demandes de leurs clients (travaux incluant du confinement alors que le traitement est possible).

Décision : Le sujet de la Charte UPDS, qui a avancé côté collège ingénierie, sera retravaillée lors d'un prochain collège travaux.

Obligation de recours à des sociétés certifiées du domaine C pour intervenir sur les pollutions concentrées : Certains adhérents du collège travaux souhaitent que l'UPDS se rapproche des ministères de la santé et du travail pour attirer l'attention sur l'exposition des salariés lors des travaux sur les SSP. Les adhérents du collège ingénierie sont plus réservés sur l'efficacité d'une telle démarche.

Possibilité de dérogation au traitement des pollutions concentrées : sur plusieurs dossiers de traitement de pollution concentrée, il a été observé par un adhérent travaux que les exploitants envisageraient finalement de mettre en œuvre la possibilité de dérogation introduite par le décret industrie verte ... amenant le commentaire que finalement l'introduction du traitement des pollutions dans le décret industrie verte conduirait à moins traiter les pollutions concentrées en actionnant la dérogation.

Décision : Le B3S sera alerté de ce constat.

En conclusion, David Hiez rappelle que le Bureau de l'UPDS s'investit sur tous les sujets dès lors qu'ils font l'objet d'un avis consensuel entre les différents collèges et qu'ils sont en lien avec sa feuille de route ou jugés prioritaires et qu'il n'y a pas de mauvaises volontés sur le sujet des terres. Lorsqu'il y a un différend sur la méthode, le vote à la majorité des membres du bureau emporte la décision. Enfin, si nous nous heurtons à des difficultés avec des partie-prenantes externes qui entre autres ne permettent pas les avancées règlementaires/méthodologiques/normatives que nous souhaitons, nous devons veiller à ne pas en rendre fautif, sans nuance et sérénité, l'organisation interne de l'UPDS.

4. Réunion au Sénat du 13/2/25

Cf. diaporama en annexe.

L'objectif de cette réunion informelle était de réfléchir avec le sénateur Savoldelli (Val de Marne) aux réponses à apporter à 5 questions envoyées en amont de la réunion. *In fine*, l'idée est de préparer une proposition de loi dont l'objectif sera d'inscrire la notion de pollution des sols dans le droit français. Le

compte-rendu de cette réunion est en cours d'élaboration par l'équipe du Sénateur. Après cette réunion, chacun des participants doit envoyer un document écrit au sénateur intégrant une définition du sol ainsi que la réponse à l'une des 4 autres questions.

Les adhérents souhaiteraient que l'UPDS réponde par écrit à toutes les questions posées. Par ailleurs, il est signalé que la question de la propriété du sol a été abordée lors des ANFT. Il faut essayer de récupérer les actes de ce colloque sur ce sujet.

5. Communication : point d'avancement

Cf. diaporama en annexe.

Les différents évènements à venir sont rappelés ainsi que les échéances pour l'envoi des articles pour l'UPDS Mag. Le thème du concours-photos cette année sera « Sols en danger, équipes en action ». Un prix du public sera décerné afin d'inciter les adhérents à s'intéresser au concours. Les trophées de l'action climatique sont relancés, en collaboration avec The Shifters.

6. Points divers.

Prochaine réunion : le 13 mai de 15h30 à 18h en province